Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501869-20260430-2026_35-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune Mont dol

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A la majorité
Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 0

L'an 2026, le 29 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de MONT DOL s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VIDON Etienne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/04/2026.

Présents : M. VIDON Etienne, Maire, Mmes : BLANCHARD Kelly, BOT Catherine, LALOY Chantal, LETERRIER Camille, LINET Estelle, ROUSSE Gaëlle, VANNIER Maryne, MM : DENISE Franck, HODBERT Christophe, IAFRATE Thierry, KOCHERGIN Sergei, SELSCHOTTER Eric, TEZE Malo, VIDON Youenn

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOT Catherine

2026_35 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que conformément à l'article susvisé, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation ;

CONSIDERANT que ce règlement a pour objet de fixer les règles d'organisation et de fonctionnement du conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

VU le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal de Mont-Dol, présenté par le Maire et transmis à chaque conseiller municipal ;

CONSIDERANT que ce règlement fixe notamment :

- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les modalités d'organisation des réunions du Conseil Municipal ;
- les conditions d'exercice des commissions et comités consultatifs ;
- les règles liées à la tenue des séances du Conseil Municipal ;
- les modalités de débats et de votes des délibérations ;
- les modalités relatives à la formalisation des décisions (comptes rendus des séances) ;

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501869-20260430-2026_35-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER**, pour la durée du présent mandat, et jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement intérieur, le règlement intérieur du Conseil Municipal tel que présenté par le Maire ;

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire
Etienne VIDON

Secrétaire de séance
Mme BOT Catherine

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 30/04/2026